

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 2019/198 -

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 13 décembre 2019, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Madame GUEURET

Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame JALLET

Monsieur GOUACHE a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE

Madame BOITÉ a donné pouvoir à Madame PONTNONE

Madame TISSERAND a donné pouvoir à Monsieur DELPORTE

Madame GAUTHIER a donné pouvoir à Monsieur MALLARD

Madame HUET a donné pouvoir à Monsieur ROBIN

Absente : Madame DULONG

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Maxime VILLOING

Nombre de conseillers en exercice : 33

Affichage du compte rendu partiel le

26 DEC. 2019

Nombre de conseillers votants : 32

Transmise en Préfecture le

2019/198 - Budgets Primitifs 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire approuvé lors du conseil municipal du 15 novembre 2019, délibération 2019/160,

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente :

Le conseil municipal décide :

– d'approuver les budgets primitifs 2020, de la manière suivante :

- Budget Général : 26 voix pour et 6 contre (Monsieur DELPORTE, Madame TISSERAND, Madame GAUTHIER, Monsieur MALLARD, Madame HUET, Monsieur ROBIN)
- Budget Miramion : à l'unanimité

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 23 décembre 2019

Pour le maire et par délégation,

l'adjointe déléguée

aux affaires et moyens généraux



Colette MARTIN-CHABBERT